



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2013/2154(INI)

14.10.2013

PROJET D'AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

sur SOLVIT
(2013/2154(INI))

Rapporteur pour avis: Martin Kastler

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite de l'approche de la Commission qui consiste à poursuivre l'optimisation des résultats positifs du réseau SOLVIT visant à fournir une solution rapide et informelle aux problèmes rencontrés par des citoyens de l'Union, lors de litiges transfrontaliers, en matière de marché intérieur;
2. soutient les efforts visant à clarifier et à élargir ses compétences à tous les "problèmes structurels" non conformes au droit de l'Union et aux principes du marché intérieur;
3. invite à une attention particulière envers toutes les questions transfrontalières en matière de droit du travail, notamment dans le domaine des retraites;
4. se félicite de toutes les mesures prises permettant l'amélioration du contrôle de la qualité, l'adoption de normes minimales communes dans les centres SOLVIT, ainsi qu'une meilleure interconnexion avec les autres réseaux consultatifs de l'Union;
5. invite à un renforcement des relations publiques du réseau ainsi qu'à une approche axée sur les citoyens afin d'accroître nettement la notoriété des centres SOLVIT d'ici 2020 au plus tard;
6. propose de poursuivre l'élargissement du réseau des centres SOLVIT dans le but premier de donner aux régions européennes la possibilité de mettre en place sur leur territoire, dans le cadre de leur souveraineté administrative, des centres régionaux reconnus (appelés centres "SOLVIT Regio") car ceux-ci peuvent également contribuer à accroître la notoriété et la proximité du service avec les citoyens;
7. se félicite vivement de la protection des données à caractère personnel exploitées par les centres SOLVIT et invite à améliorer cette protection en fonction des exigences.